

Déclaration de versement des cendres au Jardin du Souvenir

Demandeur Nom(s): Domicile:	Prénom(s) :
N° postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :
Défunt Nom(s):	Prénom(s) :
N° postal :	Commune :
Date de naissance :	Date du décès :
Date d'incinération :	Lieu d'incinération :
Dépôt / transfert des cendres	
☐ Avec la famille ☐ Sans la famille	
Date :	Heure :
Une fois le versement effectué, les cendres ne pourront plus être reprises. Un procès-verbal d'incinération est exigé avant le versement des cendres.	
Le soussigné demande que les cendres soient versées au Jardin du Souvenir de Froideville. Le dépôt des cendres au Jardin du Souvenir implique l'abandon, sans possibilité de récupération des restes funéraires, ainsi que la renonciation à la pose de plaques, à la gravure de textes ou à la confection de tout autre forme d'expression destinée à rappeler la mémoire du défunt. Cette demande est faite en accord avec d'éventuels autres ayants droit et /ou membres de la famille	
Lieu et date :	Signature :